



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23).Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 95/16

Le 27 juin 1995

Séance de la Cour du 30 juin 1995

Affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie)

Comme suite au communiqué de presse n° 95/14 du 9 juin 1995, annonçant la lecture, le 30 juin 1995 à 10 heures, de l'arrêt de la Cour en l'affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie), le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le vendredi 30 juin 1995, à 10 heures, la Cour tiendra d'abord une courte séance au cours de laquelle il sera rendu hommage à la mémoire de M. Roberto Ago, juge (Italie), décédé le 24 février 1995. Hommage sera rendu également à Mme Suzanne Bastid, de nationalité française, que la Tunisie avait désignée pour siéger en qualité de juge ad hoc dans l'affaire de la Demande en revision et en interprétation de l'arrêt du 24 février 1982 en l'affaire du Plateau continental (Tunisie/Jamahiriya arabe libyenne) (Tunisie c. Jamahiriya arabe libyenne), et qui est décédée le 2 mars 1995.

M. Luigi Ferrari Bravo (Italie), élu le 21 juin 1995 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite du décès de M. Ago, prendra à cette occasion l'engagement solennel prescrit à l'article 20 du Statut de la Cour.

*

Après une très brève suspension de séance, le Président donnera lecture de l'arrêt de la Cour dans l'affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie).

A la suite de la lecture de l'arrêt, le Président de la Cour prononcera un bref discours d'adieu à sir Robert Jennings (Royaume-Uni), dont la démission prendra effet à compter du 10 juillet 1995.